ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/94 11 novembre 2001

(01-5680)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE Quatrième session Doha, 9 - 13 novembre 2001 Original: français

BURKINA FASO

<u>Déclaration de S.E. M. Bédouma Alain Yoda</u> Ministre du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat

- 1. Au nom du gouvernement du Burkina Faso et de ma délégation, je voudrais remercier Son Altesse l'Émir du Qatar et son gouvernement d'avoir accueilli cette Conférence ministérielle dans cette belle ville de Doha. Je salue ici votre hospitalité si appréciée par ma délégation.
- 2. J'ai l'honneur de vous adresser, M. le Président, avant toute chose, au nom du gouvernement du Burkina Faso et en mon propre nom, mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette conférence, tout en souhaitant plein succès à nos travaux. Je tiens aussi à féliciter les membres du Bureau.
- 3. Permettez-moi aussi d'exprimer nos remerciements les plus sincères au Directeur général, M. Mike Moore, et à ses collaborateurs du Secrétariat pour les efforts intenses qu'il a déployés afin d'assurer l'organisation de notre Conférence.
- 4. La quatrième conférence a lieu six mois après la troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) tenue à Bruxelles en 2001. Je rappelle que le Burkina Faso est un PMA et qu'il suit avec la plus grande attention les mesures qui sont préconisées en leur faveur. En regardant les déclarations des Conférences ministérielles de Singapour en 1996, de Genève en 1998 et celles de Bruxelles en 2001, de Zanzibar en juillet 2001 et d'Abuja en septembre, nous notons que les politiques et les mesures concernant l'insertion des pays les moins avancés au système commercial multilatéral restent toujours d'actualité. Le système commercial multilatéral a encore d'immenses défis à relever. Il s'agit notamment d'assurer l'intégration et la participation effectives des petites économies, faibles, parfois vulnérables, de manière à maximiser les retombées en matière de développement et les avantages potentiels qu'offrent les Accords de l'OMC.
- 5. Pour mon pays, le Burkina Faso, le système commercial multilatéral devrait viser à garantir un accès substantiel aux marchés pour les produits d'exportation présentant un intérêt pour nos pays. Il devrait aussi assurer une répartition équitable des avantages comme mentionné dans l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, que les objectifs du système commercial multilatéral sont entre autres "de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique".
- 6. Après six ans de mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, bon nombre de nos pays sont confrontés à une multitude de défis économiques, notamment l'aggravation des problèmes socioéconomiques, la faiblesse des flux financiers et d'investissements, le poids de la dette, l'extension de la pauvreté, la pandémie du VIH-SIDA, l'insécurité alimentaire, le faible niveau de participation aux échanges mondiaux et le faible degré de diversification de nos économies tributaires des produits de base. Nos pays continuent d'être marginalisés par l'économie mondiale malgré les réformes

économiques de grande envergure entreprises tant de manière autonome que dans le cadre des programmes engagés avec le concours des institutions de Bretton Woods.

- 7. Nous demandons que nos efforts de libéralisation unilatérale soient pris en compte dans les négociations en vue de mesures financières de compensation dans les programmes de lutte contre la pauvreté.
- 8. La mondialisation marque l'histoire des peuples qui sont désormais rapprochés grâce aux nouvelles technologies de la communication et de l'information. L'extrême richesse et l'extrême pauvreté se côtoient et se regardent encore par écrans de télévision interposés dans un monde où l'image et l'information n'ont plus de frontières. Il nous faut prendre la juste mesure de cette réalité des déséquilibres qui demeurent. En effet, si l'intégration croissante de l'économie mondiale a été globalement le moteur d'un enrichissement mutuel, il reste encore qu'une frange importante de la population est encore exclue des bénéfices de cette prospérité et des progrès accomplis.
- 9. Nous insistons pour que nous fassions en sorte que la mise en œuvre de l'OMC crée un équilibre des intérêts et des avantages pour tous, y compris durant les réexamens des dispositions de certains accords concernant l'agriculture, les mesures d'investissement liées au commerce (MIC), les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) et les services.

Nous demandons que dans tous ces réexamens et les négociations qui s'ensuivront, il faut que le volet développement et sa maîtrise au plan sectoriel fassent partie intégrante du processus.

- 10. Mon pays appartient à une zone climatique de type sahélien caractérisé par un important déficit pluviométrique d'une année à l'autre, rendant vulnérable notre offre de production agricole. Cela nous rend importateur net de produits alimentaires et il importe que l'OMC mette en place des dispositions concrètes et opérationnelles pour garantir la sécurité alimentaire des pays concernés, en accordant notamment la place qu'il faut aux préoccupations non commerciales dans les négociations en matière d'agriculture.
- 11. Notre Conférence décidera des mesures immédiates en matière d'assistance technique de l'OMC pour répondre aux difficultés de mise en œuvre rencontrées par la plupart de nos pays dans un certain nombre de domaines. Nous demandons le renforcement de l'assistance et son élargissement afin d'englober des études par pays sur incidence de la mise en œuvre des Accords de l'OMC et pour parer au manque de compétences et de ressources pour satisfaire aux prescriptions en matière de notification et d'adaptation de nos législations.

À cet égard, je voudrais exprimer toute notre gratitude pour l'assistance technique que l'OMC, la CNUCED, le CCl et les pays donateurs ont apportée au Burkina Faso dans le cadre du JITAP.

Cette assistance nous a grandement aidés à comprendre le cadre juridique de l'OMC, ce qui est essentiel à notre participation au système commercial multilatéral.

12. M. le Président, mon pays participe à cette conférence, avec l'espoir que l'OMC et la communauté internationale feront des avancées significatives pour une application effective des dispositions du traitement spécial et différencié (TSD) en faveur du développement des partenaires commerciaux les plus petits, faibles, vulnérables et partant marginalisés dans le commerce mondial. Dans ce cadre de traitement spécial et différencié, le Burkina Faso demande à la Conférence d'accepter la dérogation relative à l'Accord de Cotonou.

La crédibilité de notre Organisation sera sauvegardée à ce prix.